



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



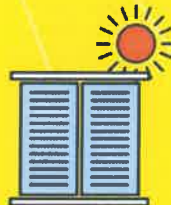
**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous  
le corps**



**Fermez les volets  
et fenêtres**



**Privilégiez  
les activités douces**



**Mangez frais  
et équilibré**



**Évitez  
l'alcool**



**Prenez des nouvelles  
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

\* Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.  
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

## AVIS AUX PERSONNES AGEES OU ISOLEES

### CANICULE 2026

Dans le cadre de la prévention d'une canicule 2026 un dispositif législatif et réglementaire a été mis en place dans les communes.

La mairie doit recenser à titre préventif les personnes âgées et handicapées à leur domicile afin d'instituer un dispositif d'alerte et de veille.

Les personnes désirant être recensées ont l'obligation de se présenter au secrétariat de la Mairie

Personnes entrant dans le dispositif :

- Personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Personnes âgées de 60 ans reconnues inapte au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées, invalides et victimes de guerre résidant à leur domicile.

Un registre confidentiel est ouvert, l'inscription effectuée par un tiers doit se faire par écrit, nul ne peut être inscrit contre sa volonté.

Le Maire,  
Myriam DARLENNE

